



HAL
open science

Les représentations des étrangers au XIXe siècle

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Les représentations des étrangers au XIXe siècle. L'altérité en spectacle 1789-1918, Presses universitaires de Rennes, pp.85-96, 2015, Le spectaculaire. <hal-01772848>

HAL Id: hal-01772848

<https://hal.science/hal-01772848v1>

Submitted on 2 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Laurent DORNEL, « Les représentations des étrangers au XIX^e siècle »

In Nathalie Coutelet et Isabelle Moindrot (dir.), *L'altérité en spectacle 1789-1918*, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p.85-96.

Dans tous les pays, le rapport à l'Autre a engendré la fabrication d'imaginaires complexes, les mentalités se forgeant sur le mode de la séparation du « eux » et du « nous ». La France n'y a pas échappé bien sûr, et cela d'autant moins qu'elle s'est précocement affirmée comme une terre d'immigration. L'étranger qui m'intéresse ici, ce n'est pas le voyageur, celui qui, écrit Georg Simmel, « arrive un jour et repart le lendemain », mais « celui qui arrive aujourd'hui et restera demain¹ », ce n'est pas tant l'étranger de passage, à qui l'hospitalité est due, que celui qui prétend s'installer et devenir de la sorte un proche. Pour tenter de limiter un peu l'ampleur du sujet, j'ai réduit quelque peu l'angle d'analyse et ne proposerai donc ici que quelques perspectives, esquissées à grands traits. J'ai donc exclu d'aborder l'étranger lointain aux déclinaisons relativement nombreuses et bien connues : le Sauvage, le Noir, l'Indigène et bien sûr toutes les figures du colonisé. Finalement, m'interroger sur « les représentations des étrangers au XIX^e siècle » me conduira à me demander ce que signifie être *étranger* dans la France de cette période. Après m'être penché sur le problème de la définition – ou plutôt des définitions – de la notion d'étranger, je rappellerai que les représentations de l'étranger sont à la fois hétérogènes et poreuses, même si, au tournant du siècle, on peut en observer une relative unification.

Définitions et réflexions préliminaires

En réalité, l'étranger, jusque vers les années 1860, n'est pas facile à saisir. Le terme est encore très largement polysémique, il renvoie à des archaïsmes de la société française mais exprime aussi les mutations en cours. C'est entre 1866 et 1877 que Pierre Larousse publie le *Grand Larousse du XIX^e siècle*. Dans son dictionnaire, est étranger celui « qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation ; qui appartient à d'autres peuples, à d'autres gouvernements ». Par extension, c'est celui « qui n'appartient pas au même corps, qui n'a pas avec lui des liens de famille, de relation ou d'association ; qui n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes sentiments ».

La définition du *Grand Larousse* permet de souligner que l'étranger n'est pas, à cette époque, encore déterminé prioritairement par le critère de la nationalité : ce qui définit l'étranger, c'est sa non appartenance à un espace d'interconnaissance considéré, cet espace pouvant être géographique comme social². L'étranger est un individu qui ne présente pas les mêmes garanties qu'un national. En ce sens, l'étranger est bien, pour reprendre une expression de Simmel, « celui qui ne possède pas de terre, en entendant *terre* au sens propre comme au sens figuré, celui d'une substance vitale *fixée* dans un

¹ « L'étranger dans le groupe » (1908), dans Y. GRAFMEYER et I. JOSEPH, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions du Champ urbain, 1979, p. 53-59.

² Pour plus de détails sur la notion d'étranger à cette époque, cf. DORNEL L., « Être étranger en France à la fin du Second Empire », *Migrance*, n° 35, « La Commune et ses étrangers », premier semestre 2010, p. 13-22.

environnement spatial ou social³ ». L'étranger, c'est celui qui n'est pas *autochtone*, c'est avant tout le non sédentaire, qui ne peut se revendiquer d'une filiation connue.

D'emblée, il apparaît donc difficile de définir positivement l'étranger : la notion renvoie à un effet de miroir, l'étranger est un soi inversé, positif ou négatif. Les figures de l'étranger sont par conséquent nécessairement multiples, et elles présentent des degrés variables d'étrangeté. Il y a d'un côté l'étranger de passage, lointain, exotique, celui qui suscite plutôt curiosité et fascination ; mais il y a aussi l'étranger plus familier, qui n'est pas nécessairement un inconnu absolu. C'est d'ailleurs contre ces étrangers familiers, voisins de chantier, d'atelier ou d'usine, que les Français se retournent tout au long du XIX^e siècle⁴.

On peut représenter l'étranger, mais aussi se le représenter : dans tous les cas, entre dans la représentation une part non négligeable de subjectivité. Les représentations de l'étranger ne peuvent donc pas, sauf exception, prétendre à la neutralité ou à l'objectivité. Même dans les représentations photographiques (*cf.* les cartes postales), le photographe n'est pas neutre : il construit son objet, choisissant par exemple de focaliser son objectif sur la misère sociale ou la relégation urbaine. Au contraire, il est souvent question de fantasmes, d'exagérations, de distorsions, de dérèglements de la réalité souvent tributaires des contextes diplomatiques, politiques ou économiques. Pour autant, ces représentations ne sont pas nécessairement et toujours négatives. Les représentations que nous nous faisons de l'étranger sont en réalité très largement structurées par celles que nous avons de nous-mêmes. On retrouve là quelque chose de très classique : (se) représenter l'étranger, c'est aussi dire qui nous sommes ou pensons être. L'étranger est une réalité construite par les imaginaires et les représentations, par les rapports sociaux et, bien sûr, par le droit.

Alors, que mobilise-t-on quand on (se) représente l'étranger ? Il y a bien sûr la peur et fascination de l'autre, mais aussi l'appel à d'autres représentations, voire des transferts de représentations⁵. Ainsi dans la seconde moitié du XIX^e siècle les discours sur les « vrais » étrangers reprennent-ils souvent les discours sur les « étrangers du dedans » ; ainsi le discours xénophobe offre-t-il bien des similitudes avec le discours antisémite... Je préciserai davantage ce point plus loin.

Pluralité des figures dans le temps mais aussi dans l'espace : l'étranger est le non-national, mais pas seulement. Néanmoins, cette définition purement juridique ne suffit pas pour saisir les diverses figures de l'étranger : l'immigré, le nomade (bohémien, tzigane⁶...), le juif, l'ennemi, etc. Dès lors, s'intéresser aux diverses figures de l'étranger et à leur évolution, c'est tenter un pas vers la saisie d'un objet qui, dans la vie quotidienne, se dérobe. Cela dit, certaines représentations et surtout les discours sur les étrangers apparaissent comme étonnamment stables : les représentations actuelles de l'immigré maghrébin sont en effet très proches de celles de l'ouvrier italien à la fin du XIX^e siècle.

³ *Ibid.*

⁴ Sur ce point, je me permets de renvoyer à l'ouvrage issu de ma thèse, DORNEL L., *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie 1870-1914*, Paris, Hachette, 2004.

⁵ Pour un exemple de ces transferts de représentations, DORNEL L., « Du vagabond à l'étranger: les métamorphoses de la gémellité (France, XIX^e siècle) », dans F. DESVOIS et M. MUNRO-LANDI (dir.), *Le Vagabond en Occident. Sur la route, dans la rue : le vagabond*, vol. Du Moyen Âge au XIX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 119-132.

⁶ DORNEL L., « Bohémiens, Tsiganes et nomades : la construction d'une figure particulière de l'étranger », *Études Tsiganes*, n°47, 2012, p. 10-25.

Si on insiste souvent sur l'importance des conditions socio-économiques, en rappelant notamment la corrélation entre crise économique et rejet de l'étranger, il faut aussi souligner les effets déterminants du contexte politique. Ainsi, depuis les années 1880, quand la République « va bien », c'est-à-dire que le « modèle républicain » n'est pas en crise, le rapport aux étrangers est simplifié, ce qui se traduit par un rejet de l'autre bien moindre. À l'inverse, quand les valeurs républicaines sont ébréchées, l'étranger est vite désigné comme bouc-émissaire. On peut par conséquent considérer le rapport aux étrangers comme un symptôme de notre « santé collective » qui permet de décrypter l'état de notre nation.

Des représentations hétérogènes et pourtant poreuses

La notion d'étranger réfère donc à la perception que les individus ou les groupes autochtones ont de leur propre identité. Elle varie selon le degré d'intégration (villes/campagnes, centre/périphérie), mais également selon la position sociale de ces individus ou groupes et en fonction des spécificités de l'espace d'interconnaissance. À cet égard, il faut souligner la force du *campanilisme* qui produit un « étranger local » ou un « étranger national » à côté de l'étranger non national, le ressortissant d'un autre pays. Il faut donc commencer par envisager ces deux sortes d'étranger : l'étranger « pas étranger », celui que nous appellerons ici « l'étranger national » ou « l'étranger français » et, d'autre part, l'étranger véritablement étranger qui sera abordé de façon plus précise dans la dernière partie de cet article.

Dans la France de la première moitié du siècle, la communication est difficile, pour des raisons linguistiques et administratives, le passeport intérieur se maintenant dans la pratique jusqu'au milieu du siècle⁷. Cette conception pour le moins floue de l'étranger s'inscrit dans le cadre d'une société essentiellement rurale, marquée à la fois par une « inégale insertion des groupes sociaux dans la nation française⁸ », des identités sociales mal fixées (« ouvriers-paysans », « artisans-paysans », etc.) et une intégration nationale inachevée : la France est certes un vieux pays catholique, doté d'un État centralisateur et d'un territoire pour l'essentiel stabilisé, elle n'en reste pas moins morcelée en « pays » innombrables, et les Français sont ce peuple décrit par Maurice Agulhon : « un peuple superstitieux, folklorique [...] à horizons proches, et d'autant plus porté aux mœurs de pays, à l'esprit de clocher, aux unanimités locales⁹ ». C'est donc dans un cadre national profondément fragmenté qu'il s'agit d'appréhender les identités.

La société française est alors profondément marquée par l'interconnaissance. Le village, le hameau, le « pays » sont un espace clos et relativement homogène qui délimite en creux un ailleurs inconnu, parfois redouté, le plus souvent confus et, surtout, englobant. Est donc étranger celui qui ne vit pas au pays, n'appartient pas à la communauté villageoise, qui ne s'insère pas dans une société d'interconnaissance, n'est pas immédiatement identifiable. C'est ce qu'on nomme le campanilisme, qui ne se réduit pas au seul esprit de clocher. L'identité est liée avant tout au terroir, au cercle de la parenté, au pays et/ou au groupe socioprofessionnel dans lequel l'individu s'inscrit. Dans ce cadre, l'étranger peut donc parfaitement être de nationalité française.

⁷ CHATELAIN A., *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914, Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Publications de l'Université de Lille III, 1976, 2 vol. p. 31.

⁸ CHARLE Ch., *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 27.

⁹ AGULHON M., « Attitudes politiques », dans G. DUBY et A. WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale*, T. 3, De 1789 à 1914, Paris, Le Seuil, 1992, p. 133.

L'hostilité immédiate, conjoncturelle, spontanée, peut s'institutionnaliser, ou à tout le moins s'inscrire dans la durée, grâce notamment à l'élaboration et à l'usage des stéréotypes régionaux¹⁰. Elle peut s'exprimer également dans des oppositions ou des antagonismes durables comme la vieille rivalité entre le Nord et le Sud analysée notamment par Pierre Bourdieu¹¹ et encore si présente en 1907 lors de la grande crise viticole, ou encore dans un autre vieux conflit, celui qui oppose les villes et les campagnes, si bien restitué par Balzac¹² dans *Les Paysans* (1844). Adolphe Blanqui, lors de ses voyages en France, notait en 1851 : « deux peuples différents vivent sur le même sol une vie si différente qu'ils semblent étrangers l'un à l'autre, même s'ils sont unis par les liens de la centralisation la plus impérieuse qui ait jamais existé¹³ ».

La fragmentation est géographique mais elle donc aussi sociale ; nombreuses sont finalement les divisions qui, plus ou moins violemment et au nom du refus de l'Autre, dressent des catégories ou groupes de Français les uns contre les autres. Tel est aussi l'effet de « la politique systématique d'exclusion à l'égard des classes populaires mise en œuvre par les notables et la bourgeoisie dans son ensemble », exclusion se traduisant « par la surveillance ou la criminalisation de toutes les activités ouvrières à dimension collective¹⁴ ». Louis Chevalier, pour la première moitié du XIX^e siècle, a longuement décrit et analysé cette criminalisation du peuple parisien aboutissant à assimiler les classes laborieuses aux classes dangereuses. Il s'est intéressé notamment à la « comparaison du prolétaire et du sauvage », repérant dans les discours et les représentations sur les ouvriers un certain nombre de désignations les rejetant de l'ordre social (marginalisation), politique (une masse incapable de réfléchir et donc indigne de droits civiques), ou même humain (des sauvages, des bêtes).

Enfin, la question linguistique n'est pas négligeable, comme le faisait remarquer Antoine Sylvère, né en 1888. À l'école, écrivait-il, « les mots employés n'étaient jamais expliqués et gardaient une signification hermétique pour des enfants qui parlaient patois dans leur famille, ne pensaient jamais en français et dont l'expression, en cette dernière langue, restait le résultat d'une traduction laborieuse ». Du coup, « pour nous, le français, parlé seulement à l'école et au catéchisme, était une langue difficile ». Cette difficulté est l'occasion pour les rejetons des familles plus aisées d'affirmer leur domination sociale : « toute latitude était donnée au groupe des chaussures cirées de s'exercer à l'ironie aux dépens du groupe des sabots¹⁵ ». Ce témoignage est bien postérieur à la Commune ; *a contrario* il laisse supputer ce que purent être en de nombreuses régions les tensions liées à la maîtrise du français au cours des décennies antérieures. La question de la diffusion de la langue française dans le milieu rural a

¹⁰ Par exemple au détriment des Bretons, comme l'ont montré WEBER E. (*La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, notamment p.77) ou BERTHO C. (« L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 45-62). On pourrait citer aussi le cas des Auvergnats, analysé par CORBIN A. (*Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)*, 2 vol., Paris, Marcel Rivière, 1975 [réédition : Limoges, Presses Universitaire de Limoges, 1999], p. 1097-1134).

¹¹ BOURDIEU P., « Le Nord et le Midi : contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 21-25.

¹² *Les Paysans*, Gallimard, Folio, 1975. La préface de Louis Chevalier rend hommage à la « vérité historique » de ce roman inachevé.

¹³ Cité par Weber E., *op. cit.*, p. 25. Sur tous ces points, voir P. BOIS, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Paris-La Haye, Mouton, 1960. Version abrégée parue chez Flammarion en 1971.

¹⁴ CHARLE Ch., *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 52-53.

¹⁵ *Toinou. Le cri d'un enfant auvergnat*, Plon, collection Terre Humaine, 1980, p. 36 et 199.

donné lieu à des débats savants qui ne sont pas achevés¹⁶. En tout cas, les auteurs s'accordent sur le fait que dans bien des régions, jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins, le français n'était pas la langue principale des paysans et des ouvriers ayant fraîchement quitté la campagne. On peut dire que vers 1870, un Français sur deux ne maîtrise pas la langue nationale, ce qui, d'une certaine manière, le rend étranger à son propre pays. Il y aurait cependant matière à ample discussion : la diversité des idiomes, le colinguisme ou le bilinguisme ne contredisent pas, *a priori*, l'existence d'un « sentiment national », la langue n'étant pas forcément le principal indicateur de l'intégration nationale.

Les quelques fractures visibles que nous avons rapidement évoquées dessinent une géographie mentale éclatée, et font de la « nation française » – jusqu'à la guerre de 1870 au moins – davantage un processus en marche qu'une entité politico-culturelle achevée. La France à la fin du Second Empire est bien une somme de pays¹⁷ juxtaposés les uns aux autres, chacun ayant « son mode d'organisation sociale qui s'abrite derrière un dialecte et des traditions qui lui sont propres¹⁸ ». Dans un territoire pourtant centralisé, qu'unifient les représentations politiques, ces « pays » apparaissent dans la vie quotidienne comme autant d'enclaves, séparées par les usages linguistiques, socio-économiques et culturels. Les interrelations entre « pays » sont longtemps conflictuelles. Le pays offre en effet un territoire, un espace restreint de sociabilité qui s'articule de façon plus ou moins complexe avec la parenté, et se caractérise par la familiarité et l'interconnaissance. Dès lors, l'individu d'une autre ville, d'un autre département ou d'une autre région demeure toujours un étranger. Ici, ce sont l'histoire et les constructions idéologiques qui sécrètent, à l'intérieur du territoire national, de l'extranéité. Les diverses géographies de l'espace national (ligne St-Malo/Genève¹⁹, opposition Nord/Sud ou Paris/Province) contribuent probablement aussi à renforcer ce sentiment d'une différence qui ne s'efface que très lentement.

Jusqu'aux années 1850 au moins, la notion même d'étranger demeurait par conséquent imprécise. En réalité, toutes ces figures que nous venons d'évoquer partagent un certain nombre de caractéristiques et entre toutes ces représentations de l'autre, il y a une indéniable porosité.

Globalement, *étranger* désigne les migrants dans leur ensemble, quels que soient les motifs et les formes de leurs migrations : nomades, gens du voyage, Gitans, Bohémiens, vagabonds, mendiants... Depuis longtemps (c'était le cas sous l'Ancien Régime comme l'a montré Daniel Roche²⁰), l'étranger et le vagabond apparaissent comme deux figures presque jumelles, partageant nombre de représentations²¹. Figures éminemment masculines, tous deux sont souvent des migrants, déracinés, des exilés, souvent sans famille, se déplaçant seuls ou par bandes, expérimentant tant l'hostilité populaire qu'une surveillance policière ou administrative qui s'affirme de plus en plus au cours du siècle. On sait combien, en France, la société et l'État ont longtemps regardé la migration

¹⁶ Voir FURET F. et OZOUF J., *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Minit, 1977, 2 vol. et BALIBAR F., *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, PUF, 1985. Outre WEBER E., *op.cit.*, chap. 6 « Des langues à foison », voir aussi CHANET J.-F., *L'École républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996.

¹⁷ Sur ce point, on se reportera bien sûr à BRAUDEL F., *L'Identité de la France*, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. 1, *Espace et histoire*, en particulier chapitre I « Que la France se nomme diversité ».

¹⁸ MOULIN A., *Les Paysans dans la société française*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 92.

¹⁹ Lire en particulier CHARTIER R., « Les deux France, histoire d'une géographie », *Informations sur les Sciences Sociales*, n° 4-5, 1978, p. 349-415.

²⁰ *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

²¹ Cf. DORNEL L., « Du vagabond à l'étranger... », *art.cit.*

comme une forme d'errance suspecte²². Ils partagent bien sûr l'altérité : altérité sociale pour le vagabond, altérité culturelle, juridique et géographique pour l'étranger. Étrangers et vagabonds ont aussi ceci de commun qu'ils sont visés par des discours et des principes d'action publique similaires : stigmatisation, étroite surveillance²³, criminalisation, volonté de trier (on sépare les « bons » et les « mauvais » vagabonds et mendiants : valides et invalides, comme, plus tard, on souhaite établir une distinction entre les « bons » et les « mauvais » étrangers). De façon générale, les compétences administratives acquises dans la gestion étatique des vagabonds sont progressivement réinvesties dans celle des étrangers, à une époque où le droit français redéfinit par ailleurs la notion d'étranger.

Mais la gémellité ne concerne pas seulement le vagabond et l'étranger. En fait, vagabonds, bohémiens, tsiganes, migrants saisonniers, et bientôt migrants véritablement et juridiquement étrangers venus des autres pays sont longtemps pris dans un même système de représentations. En dépit de leurs différences parfois très nettes, ces figures sociales sont poreuses et s'opèrent entre elles de véritables transferts de représentations.

À cet étranger local, vient naturellement s'ajouter « l'étranger étranger », mais tout cela est plus connu, si bien que je passerai beaucoup plus rapidement sur ce point. Jusqu'aux années 1870-1880, cet « étranger étranger », qui se définit donc par sa nationalité, s'incarne dans une multitude de figures. Certaines, comme celles du Cosaque et de son avatar ultime, le Prussien, ou de l'Anglais ont une résonance sur l'ensemble du territoire national ; d'autres, comme le Belge ou l'Espagnol sont plus localisées en fonction de leur espace d'immigration. Le rejet de l'étranger relève en grande partie de la pérennisation de stéréotypes nationaux et se traduit par des formes finalement assez spécifiques dont l'anglophobie est peut-être un des meilleurs exemples²⁴. Progressivement, sous l'effet notamment de la nationalisation de la société française, ces multiples figures de l'étranger et les différentes formes de rejet dont elles sont l'objet tendent toutefois à s'homogénéiser : c'est moins l'Anglais, le Belge ou l'Italien que l'on rejette et déteste que l'étranger en général.

L'unification relative des représentations de l'étranger : l'immigré, l'ennemi, le Juif.

À partir des premières années de la III^e République, la figure de l'étranger se précise : il est de plus en plus nettement identifié comme un travailleur, alors que son jumeau, le vagabond, est plutôt perçu comme un être anti-social. Les années 1880-1890 sont celles où l'étranger s'incarne massivement dans la figure de l'immigré²⁵. La figure de l'étranger se précise en raison de la nationalisation et de la démocratisation de la société française. La conception locale de l'étranger laisse de plus en plus la place à une conception nationale. À mesure que la République se consolide et que se précisent les contours du citoyen, les perceptions de l'étranger s'unifient.

²² Sur ce point, cf. *Police et migrants. France 1667-1939*, textes réunis et présentés par M.-C. BLANC-CHALEARD, C. DOUKI, N. DYONET et V. MILLIOT, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

²³ Les étrangers doivent en principe présenter un passeport ; mais, depuis 1789, tout Français souhaitant quitter le département ou le canton où il réside habituellement, doit être muni d'un « passeport intérieur ». Sur ce point, P. PIAZZA, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Odile Jacob, 2004, p. 32 sq.

²⁴ Cf. GUIFFAN J., *Histoire de l'anglophobie en France de Jeanne d'Arc à la vache folle*, Dinan, Terre de Brume, 2004, 278 p. Voir aussi SERODES F., *Anglophobie et politique : de Fachoda à Mers-el-Kébir : visions françaises du monde britannique*, Paris, L'Harmattan, 2010.

²⁵ Sur ce point, nous renvoyons aux travaux de G. NOIRIEL, notamment *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1988.

Jusqu'aux années 1880, la xénophobie ouvrière ne trouve pas de relais au sein des milieux bourgeois. Mais le très vif débat sur le protectionnisme, l'afflux d'étrangers dans les grandes villes, la prise de conscience du déclin démographique et l'exacerbation du nationalisme, conduisent de nombreux journalistes, démographes, statisticiens, criminologues, économistes ou encore juristes à se pencher sur la question des étrangers, qui devient alors un thème très à la mode. Des journaux de forte audience et des revues prestigieuses y consacrent de nombreux articles. Le thème de l'invasion, omniprésent, est le point de départ d'un vaste processus de stigmatisation des étrangers : les étrangers sont des criminels en puissance et représentent un triple danger économique, national et « moral ». Un danger économique, puisqu'ils concurrencent les Français, sont à l'origine de la baisse des salaires de ces derniers, enfin, bouleversent les hiérarchies sociales en rabaisant le statut des nationaux. Sans oublier le fait qu'ils ne dépendent qu'une petite partie de leurs revenus, dont une fraction prend la direction de leur pays d'origine. Un danger national ensuite : les ouvriers étrangers se livrent à l'espionnage industriel, leurs mariages avec des Françaises introduisent le virus du cosmopolitisme²⁶, et ils échappent au service militaire ce qui est injuste puisqu'alors ils bénéficient des avantages de la France sans contrepartie aucune. Un danger moral enfin, parce que leur présence trouble la quiétude et l'harmonie originelle de la société française ; les étrangers seraient donc un facteur de dégénérescence pour la France. Pour le juriste Jean Laumonier par exemple, ils représentent le risque d'une « dénationalisation de l'individu », et de « sa dégénérescence ensuite ». Le discours sur l'étranger se médicalise : « la présence des étrangers [...] augmente la misère [...], favorise le développement de la criminalité, de la prostitution et de beaucoup d'autres *maladies sociales* ». L'étranger, par conséquent, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social²⁷ ».

Ainsi, la constitution d'un « discours social » (Marc Angenot) sur les étrangers montre que ces derniers sont désormais devenus un enjeu central de la jeune République. L'implantation du système parlementaire, sous la III^e République, va permettre de fixer et d'unifier des pratiques xénophobes qui certes existaient déjà, mais demeuraient diffuses et prises le plus souvent dans des enjeux locaux.

La puissance de ces représentations tient enfin à leur articulation avec des pratiques administratives, à commencer par les procédures d'identification qui doivent théoriquement permettre de séparer les « bons » et les « mauvais » étrangers. Dans le cadre général d'un resserrement du contrôle étatique sur les individus²⁸, de nouveaux dispositifs sont adoptés, du décret du 2 octobre 1888 à la loi du 8 août 1893, qui visent à contrôler et à identifier les étrangers, et si possible à les sédentariser. S'affirme ainsi une « intolérance administrative²⁹ » croissante qui s'exerce bientôt tout particulièrement contre les Tsiganes, considérés à la fois comme vagabonds, nomades, bohémiens et « plus ou moins » étrangers. Les étrangers étaient recensés depuis 1851 ; en 1895 est décidé un recensement « des nomades en bande voyageant en roulotte » ; dans les années qui suivent, toute une série de propositions parlementaires concernant d'abord

²⁶ Marchal-Lafontaine estime que ces mariages sont à l'origine d'« une quantité considérable de familles cosmopolites, des sans-patrie égoïstes voués au culte de l'intérêt et à la recherche du confort », *L'Invasion pacifique de la France par les étrangers*, Paris, Dentu, 1886.

²⁷ *Les Étrangers en France*. Extrait du *Correspondant*, J. Gervais, 1887.

²⁸ Sur ce point, voir notamment NOIRIEL G., « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la I^{re} à la III^e République », *Genèses*, n° 30, mars 1998, p. 77-100.

²⁹ ABOUT I., « De la libre circulation au contrôle permanent. Les autorités françaises face aux mobilités tziganes transfrontalières, 1860-1930 », *Cultures & Conflits*, n° 76 (hiver 2009), p.15-37.

les mendiants, les vagabonds et nomades puis le traitement des professions ambulantes, vise à surveiller et marginaliser les Tsiganes. Ce processus trouve un aboutissement avec la loi de 1912 sur la circulation des « nomades » (Tsiganes) qui contraint tout nomade, quelle que soit sa nationalité, à faire viser son carnet anthropométrique d'identité³⁰. Les représentations et les pratiques administratives concernant les vagabonds et les nomades d'un côté, les étrangers de l'autre, convergent ainsi vers des populations désormais stigmatisées et discriminées.

La définition que présentait Larousse à la fin des années 1860 était donc assez significative d'une ambivalence globale de la notion d'étranger. Quelques années plus tard, à la fin des années 1870, Littré propose, pour étranger, la définition suivante : « qui est d'une autre nation, qui appartient, qui a rapport aux autres pays ». La formule est moins ambiguë, d'autant que la guerre de 1870 est passée par là, qui a permis notamment d'unifier les figures de l'étranger et de l'ennemi. On peut ici tenter de repérer les processus à l'œuvre dans les mutations que nous venons de décrire.

Dans cette unification relative des représentations de l'étranger, les facteurs politiques ne sont pas négligeables, à commencer par la démocratisation de la société française. Avec l'avènement de la III^e République, se diffuse lentement un nouveau modèle politique, la démocratie, dont le propre est la souveraineté populaire et donc la participation civique. Par conséquent, « les individus, unis par le lien d'une même nationalité à l'intérieur de frontières bien délimitées, prennent une conscience de plus en plus nette de l'entité collective qu'ils forment, et corrélativement rejettent ceux qui n'appartiennent pas à cette entité³¹ ». La démocratie, parce qu'elle implique une participation, exige aussi que soit défini un corps civique ; en outre, l'idée de souveraineté populaire sur laquelle elle se fonde s'accommode mal du critère économique longtemps retenu pour définir le citoyen par le suffrage censitaire. À ce critère elle substitue la nationalité, condition désormais indispensable de la participation à la communauté politique. Au ressortissant citoyen s'oppose nécessairement l'étranger. Comme le souligne Danièle Lochak, « le national se définit comme le ressortissant de l'État, qui est par excellence une forme politique, tandis que l'étranger se définit comme non-national *et* (indissociablement) non citoyen, n'appartenant pas à la communauté politique constituée en État³² ». Ainsi donc, la formation de l'État-nation et l'avènement de la démocratie comme modèle politique dominant, en codifiant de manière nouvelle les appartenances, redéfinissent la notion d'étranger, ainsi qu'en témoigne le nouveau « code de la nationalité » adopté en 1889.

Cette démocratisation s'accompagne des progrès de l'intégration nationale dus à la généralisation de l'école (J. Ferry), à l'institution d'un service militaire de plus en plus universel, aux progrès des moyens de transport (achèvement du réseau ferroviaire secondaire au terme du plan Freycinet) ou encore à la constitution progressive d'un marché intérieur. L'arrivée massive d'ouvriers étrangers (le cap du million d'étrangers est franchi au début des années 1880) donne par ailleurs une consistance sociale nouvelle aux représentations de l'étranger : ce dernier s'incarne de plus en plus dans la figure de l'immigré.

Désormais, à la place des multiples représentations de l'étranger, s'affirment pour l'essentiel trois figures majeures : l'immigré, le Juif et l'ennemi, figures qui peuvent

³⁰ FILHOL E., « La loi de 1912 sur la circulation des “nomades” (Tsiganes) en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 2, 2007, p. 2-20.

³¹ LOCHAK D., *Étrangers : de quel droit ?*, PUF, 1985, p. 29.

³² LOCHAK D., *op. cit.*, p. 36.

d'ailleurs n'en faire qu'une dans certains cas. La figure du Juif prend, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, un relief nouveau en raison, notamment, de l'essor de l'antisémitisme dont le succès de *La France juive* de Drumont (1886) mais surtout l'Affaire Dreyfus sont les manifestations les plus connues. Enfin, de plus en plus, l'ennemi est représenté par le Prussien – qui remplace le Cosaque dans les imaginaires³³ ; certes, l'ennemi anglais n'a pas totalement disparu comme en témoigne la crise de Fachoda (1898), mais l'Entente cordiale (1904) en atténue largement la prégnance.

Conclusion

Il apparaît clairement que l'étranger, au XIX^e siècle, est une figure palimpseste qui renvoie à divers ensembles de représentations et qui évolue tout au long de la période. Si la conception « locale » et concrète de l'étranger – celui que nous avons appelé « l'étranger français » – ne s'efface pas totalement, l'on voit s'affirmer avec force de nouvelles représentations, nouées de manière plus serrée autour de l'étranger vraiment étranger, celui dont la nationalité n'est pas française. En matière de représentations, la Première Guerre mondiale joue ensuite un rôle fondamental. En effet, s'édifient alors de nouvelles représentations liées à la présence sur le territoire métropolitain de plusieurs centaines de milliers de soldats et surtout de travailleurs venus de tout l'empire colonial mais aussi de Chine, et qui viennent s'ajouter aux Européens dont certains, les Grecs notamment, affluent de manière inédite. À cette occasion, ainsi qu'en témoigne la naissance de la catégorie administrative de « main-d'œuvre blanche », s'ajoute au critère de la nationalité un nouveau critère de plus en plus déterminant, celui de la couleur de la peau³⁴, signe d'une racialisation nouvelle des identités et des représentations.

³³ Cf. DORNEL L., « La fabrication de l'ennemi "héréditaire" allemand (de 1815 à la Première Guerre mondiale) », dans J.-C. CARON et N. PLANAS (dir.), *La Mémoire de l'ennemi en Occident de l'Antiquité à la période contemporaine*, Presses de l'Université Blaise Pascal, à paraître en 2014.

³⁴ Cf. DORNEL L., « Xénophobie et "blanchité" en France dans les années 1880-1910 », dans S. LAURENT et Th. LECLERE (dir.), *De quelle couleur sont les Blancs ? Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, Paris, La Découverte, 2013, p. 214-223.